

Demande d'intervention vaccins



Mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

Helan Mutualité libre

accorde une intervention de 25 euros par année calendrier pour l'achat de vaccins agréés en Belgique. L'achat doit être effectué en Belgique ou dans un pays limitrophe (France, Luxembourg, Pays-Bas et Allemagne). L'intervention n'est accordée que si aucune intervention n'est prévue dans le cadre de l'assurance maladie légale.

Qui peut en bénéficier ?

Les clients qui paient régulièrement leurs cotisations mutualistes.

Que faire pour en bénéficier ?

- Collez une vignette à l'endroit prévu sur le document.
- Faites compléter et cacheter le document par le pharmacien.

Vignette ou coordonnées du client

Vignette

A compléter par le pharmacien

Nom du vaccin :

Montant payé (vaccin) :

Date :

Je soussigné(e), pharmacien, déclare que aucune intervention n'est prévue dans le cadre de l'assurance maladie légale pour ce vaccin.

Cachet et/ou nom et adresse du pharmacien :

--

Code de nomenclature : **809992**



A526GT054100000000000000000000000000A